

**1^{ère} partie : INTRODUCTION - MILITER
DANS LES ÉCOLES, COLLÈGES ET
LYCÉES DU 93**

MERCREDI 16 OCTOBRE 2024 – SAINT-DENIS

Envie de te former pour pouvoir agir dans ton école, ton collège ou ton lycée ?

Nouveau·elle dans le département ou à SUD éducation 93 ?

Envie de mieux connaître SUD éducation 93 ?

Ce stage est fait pour toi !

(Il est ouvert à tous·tes, adhérent·es ou non, nouveaux·elles ou non dans l'éducation)

OÙ ?

À la bourse du travail de Saint-Denis, 9/11 rue Génin, métro porte de Paris, à Saint-Denis.

QUAND ?

Une première demi-journée d'introduction le mercredi 16 octobre de 14h à 17 h.

Et deux journées d'approfondissement les lundi 9 et mardi 10 décembre de 9h à 17h

Tu peux participer à ta convenance à tout ou partie du stage.

Attention, on commence à l'heure, pour finir à l'heure !

COMMENT ?

En déposant une demande de stage à la hiérarchie et en prévenant le syndicat de ta venue (cf. verso)

PROGRAMME DE LA 1^{ère} DEMI-JOURNÉE

12h30 - Déjeuner collectif

Nous te proposons de partager un déjeuner sur le modèle de l'Auberge espagnole (chacun·e apporte sa spécialité) pour faire connaissance.

14h – Plénière

Présentation du stage et des règles de prise de parole.

14h10 – Assemblée pétale (en groupe)



Tour de table – Présentation individuelle, attentes de chacun·e dans un syndicat.

Présentation de SUD éducation 93 – Comprendre la structure du syndicat, les différentes instances qui créent la possibilité de l'auto-gestion et de la démocratie.

Education nationale et hiérarchie – Comprendre son fonctionnement pour mieux se défendre.

15h – Groupe (2 – 4 – 6)

Droit syndical de base – Un vrai ou faux pour connaître tes droits.

15h30 – Pause

15h45 – Groupes



Les droits syndicaux à l'épreuve du quotidien – Une initiation aux droits et pratiques syndicales dans nos établissements en passant par l'étude de cas pratiques en version 1^{er} et 2nd degré.

16h45-17h – Conclusion et Rangement !

COMMENT S'INSCRIRE ?

En adressant une demande écrite à votre hiérarchie un mois avant la date du stage, c'est-à-dire avant le **16 septembre 2024**.

Cette demande est à adresser au recteur dans le secondaire, au DASEN dans le primaire, au président·e de la collectivité pour les agents territoriaux

Modèle de demande

A..... Le.....
M./Mme le/la DASEN
s/c de l'IEN

Mme la Rectrice
OU M. le Président du Conseil
Général/Régional
s/c du chef d'établissement

Mme/M. (Prénom, NOM, fonction,
affectation) demande à bénéficier d'un congé
pour formation syndicale d'un jour,
en application de la loi n° 82-997
du 23 novembre 1982 et du décret n° 84- 474
du 15 juin 1984, en vue de participer
à la session de formation qui se déroulera
le 29 mars 2022 à Saint-Denis,
sous l'égide du CEFI Solidaires,
31 rue de la Grange aux Belles - 75010 Paris

SE FORMER, UN DROIT !

Chaque fonctionnaire ou agent·e non-titulaire, syndiqué·e ou non, peut bénéficier de 12 jours de formation syndicale par an sans aucun retrait de salaire.

La demande écrite doit être envoyée au plus tard un mois avant le stage.

En cas d'absence de réponse de la hiérarchie le quinzième jour qui précède le stage, le congé est réputé accordé.

En cas de refus, contacte le syndicat !

L'administration peut demander une attestation à l'issue du stage, mais elle ne peut exiger ni convocation, ni information sur l'objet du stage.

UNE QUESTION ? CONTACTEZ

SUD ÉDUCATION 93 :

Lundi 07 49 93 54 27

Mardi à vendredi 06 88 66 47 23

CONTACT@SUDEDUCATION93.ORG

En vous inscrivant auprès de SUD éducation 93 via notre site :

<https://www.sudeducation93.org/militer-dans-les-ecoles-colleges-et-lycees-du-93/>